



# Liste des tarifs

Indépendants et entreprises

Partie 1 de 4 : opérations de paiement

Tarifs en vigueur au 1.7.2019

## I. Account4pro

### 1. Tenue de compte

Frais de gestion annuels, compris dans ce forfait annuel : - account4pro - fourniture d'une carte de débit (carte bancaire AXA) - package d'opérations en euros (voir point 2.1.)	30 EUR
--	--------

### 2.1. Opérations en euros (par opération)

Compris dans le forfait annuel : - paiement par carte de débit dans la zone SEPA - retrait d'espèces en euros par carte de débit dans la zone SEPA - retrait d'espèces en euros au guichet AXA - virement en euros : virements entrants et sortants sur papier dans la zone SEPA - virement en euros : virements entrants et sortants électroniques dans la zone SEPA - ordre permanent et domiciliation entrant et sortant dans la zone SEPA - dépôt de billets au guichet AXA - encaissement et paiement de chèques nationaux	✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓
---	--------------------------------------

Zone SEPA: membres de l'Union européenne + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, l'île de Man, Jersey, Guernesey, Andorre

Pas compris dans le forfait annuel (opérations supplémentaires, immédiatement encaissé) :

- retrait d'espèces en euros par carte de débit hors de la zone SEPA - paiement par carte de débit hors de la zone SEPA - dépôt de monnaie au guichet AXA (compté au préalable) - paiements internationaux via virements et chèques	6 EUR 0,60 EUR 1% du montant (minimum 4 EUR) Voir point IV
--	---

Opérations avec carte de crédit (par opération, porté en compte lors du relevé mensuel) :

- paiement par carte de crédit - retrait d'espèces en euros par carte de crédit	0 EUR 5 EUR + 1%
--	---------------------

### 2.2. Opérations en autres devises (non euro)

Pas compris dans le forfait annuel (opérations supplémentaires, par opération, immédiatement encaissé) :

- retrait d'espèces dans une autre devise par carte de débit - paiement par carte de débit - paiements internationaux par virements et chèques	6 EUR + 2% provision de change 0,60 EUR + 2% provision de change Voir point IV
--	--

Opérations avec carte de crédit (par opération, porté en compte lors du relevé mensuel) :

- paiement par carte de crédit - retrait d'espèces dans une autre devise par carte de crédit	0 EUR + 2% provision de change 5 EUR + 1% (+ 2% provision de change)
---	---

### 3. Taux créditeur (sur base annuelle)

Taux d'intérêt	0%
----------------	----

Le solde créditeur maximum autorisé s'élève à 1.000.000 euros (solde des montants sur tous les types de comptes à vue chez AXA Banque dont le client est titulaire ou cotitulaire).

### 4. Taux débiteur (sur base annuelle)

- Facilité de découvert	18,50%
- Découvert non autorisé	18,50%

### 5. Date de valeur

#### Opérations créditrices

- Virement en euros - Versement au guichet - Encaissement d'un chèque - Paiements internationaux	Date de comptabilisation Date de l'opération Date de l'opération + 2 jours calendrier Date de la réception des fonds par AXA Banque
---	---

#### Opérations débitrices

- Virement en euros via homebanking, selfservice, mobile banking, papier, domiciliation européenne, ordre permanent - Paiement par carte de débit, retrait d'espèces au guichet AXA ou par carte de débit via selfservice - Emission d'un chèque - Paiements internationaux	Date de comptabilisation  Date de l'opération Date de comptabilisation -1 jour calendrier Date de comptabilisation
--	--

Virement en euros: virement non urgent en euros, avec IBAN et BIC corrects et frais partagés, vers/en provenance d'un pays de la zone SEPA (membres de l'Union européenne + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, l'île de Man, Jersey, Guernesey, Andorre).

### 6. Cartes

#### Fourniture d'une carte de débit

- À partir de la 2 <sup>ème</sup> carte de débit (carte bancaire AXA) par an et par carte	15 EUR
---	--------

#### Fourniture d'une carte de crédit

- Visa4pro (payable d'avance à l'échéance annuelle)	24 EUR
- Visa Classic (plus de lien possible avec un account4pro, payable d'avance à l'échéance annuelle)	24 EUR
- MasterCard Business (plus commercialisée depuis le 16.10.2017, payable d'avance à l'échéance annuelle)	52 EUR

## II. Courrier

### Extraits de compte via homebanking (par an)

- Fréquence mensuelle, hebdomadaire, journalière	0 EUR
--	-------

### Extraits de compte par poste (par an)

- Fréquence mensuelle	Frais de port
- Fréquence hebdomadaire	17 EUR + frais de port
- Fréquence journalière	25 EUR + frais de port

### Extraits de compte auprès votre Agent bancaire AXA (par an)

Uniquement possible pour les comptes dont les extraits de compte sont déjà envoyés à l'agent bancaire AXA.

La livraison chez votre agent bancaire AXA peut entraîner un certain retard.

- Fréquence mensuelle	50 EUR
-----------------------	--------

## III. Opérations à distance

Compris dans le forfait annuel :

- Toutes les opérations via homebanking, mobile banking et selfservice
- 1er lecteur de cartes
- Lecteur de cartes supplémentaire

✓  
✓  
15 EUR

## IV. Paiements internationaux par virements et chèques

### Virements (par virement, immédiatement encaissé)

- Virement entrant et sortant en euros hors de la zone SEPA	10 EUR
- Virement entrant et sortant en devises	10 EUR

Modalités

- Lors de virements sortants, les fonds arrivent à la banque du bénéficiaire au plus tard deux jours ouvrables bancaires après l'exécution (= le jour de l'acceptation, c'est-à-dire le jour de l'enregistrement à l'administration centrale) pour les paiements en euro dans la zone SEPA. Pour tous les autres paiements par virement, ce délai est de 4 jours ouvrables bancaires. Le moment du versement des fonds sur le compte du bénéficiaire dépend de la banque du bénéficiaire.
- Lors de virements entrants, les fonds sont versés sur le compte du bénéficiaire dès leur réception par AXA Banque.
- Lors de virements sortants, la date de valeur est égale à la date de comptabilisation.
- Lors de virements entrants, la date de valeur est la date de la réception des fonds par AXA Banque.
- Le cours du change utilisé pour les devises étrangères est basé sur les marchés internationaux et peut être consulté sur [www.bloomberg.com/markets/currencies/fxc.html](http://www.bloomberg.com/markets/currencies/fxc.html) ; il est à majorer/diminuer d'une marge qui diffère selon la devise. Cette marge peut être consultée dans chaque agence bancaire AXA.
- Les virements entrants et sortants en devises étrangères sont uniquement acceptés dans les devises suivantes : AUD, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, HUF, JPY, NOK, NZD, SEK, USD et ZAR.

Attention : les frais du correspondant et les frais imputés par une autre (d'autres) banque(s) intervenante(s) sont portés en compte. Les tarifs diffèrent d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre.

Zone SEPA = membres de l'Union européenne + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, l'île de Man, Jersey, Guernesey et Andorre

### Chèques

Paiement avec chèque international (= débit du compte) en euros ou en devises

- provision de paiement

0,10%, minimum 7,50 EUR et  
maximum 100 EUR  
1,87 EUR

Attention: les frais du correspondant et de la (des) banque(s) intervenante(s) sont répercutés/portés en déduction du montant du chèque. Les tarifs diffèrent d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre.

## V. Compte de tiers et rubriqué

### 1. Tenue de compte

Pas de frais de gestion imputés.

### 2. Tarification de base des opérations

Pas de frais imputés.

### 3. Taux créditeur (sur base annuelle)

Taux d'intérêt	0,00%
----------------	-------

Les éventuelles conditions dérogatoires seront stipulées contractuellement.

### 4. Taux débiteur (sur base annuelle)

Pas applicable

### 5. Date de valeur

- Opérations de crédit	Valeur journalière
- Opérations de débit	Valeur journalière

### 6. Courrier

Extraits de compte	0 EUR
--------------------	-------

La liste de tarifs pour indépendants et entreprises se compose de 4 parties : opérations de paiement (partie 1), crédits (partie 2), épargne (partie 3) et frais divers (partie 4). La liste contient les tarifs des produits et des services offerts dans le cadre d'une activité professionnelle indépendante ou de l'exercice d'une profession libérale. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique, tous les prix indiqués incluent la TVA. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotesteeweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8, bte. 2 1000 Bruxelles.